

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
BANSAT**

**Nombre de membres**

**En exercice : 11**

**Présents : 09**

**Qui ont pris part à la délibération : 10**

**L'an deux mil quinze et le vingt-cinq du mois de Juin**

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Madame Annie MALORON, Maire de BANSAT ;

**Date de la convocation du conseil municipal : le 19/06/2015**

**Présents :** Messieurs ESPECHE Christophe, SOULLIS David, CHARTREUX David, PLANCHE Robert, COUTARY Pascal  
Mesdames MALORON Annie, FRANCHI Evelyne, PISSAVIN Martine, Mme PERTIAS Christiane

**Absents :** GRALL François, BERIOT Didier (pouvoir donné à ESPECHE Christophe)

**Secrétaire de séance :** Mme PERTIAS Christiane

**Objet : Location barnums communaux.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que suite à l'acquisition de 2 barnums de 3m x 6m chacun par la Commune, ceux-ci puissent être mis à la disposition des associations et habitants de la Commune de BANSAT.

Le Conseil Municipal ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré fixe à l'unanimité les conditions de mise à disposition des 2 barnums comme suit :

- Pour les Associations de la Commune dans le cadre de leurs manifestations, pour le Sivom de la Vallée des Parcelles : mise à disposition **GRATUITE** d'un ou des deux barnums.
- Pour les habitants de la Commune en résidence principale et secondaire : le tarif sera de **25€ pour un barnum et 40€ pour deux barnums et pour deux jours.**
- Pas de location aux personnes extérieures à la Commune.
- Une caution de cinq cents euros sera demandée pour les dommages éventuels et la souscription d'une assurance responsabilité civile.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie le .....

Le Maire,  
Annie MALORON



**Reçu à la Sous-Préfecture  
d'ISSOIRE le  
21 JUL. 2015**

